

investissements en capital afin de s'assurer que les systèmes peuvent gérer efficacement une utilisation accrue. Le fait de construire davantage de routes peut réduire les engorgements à court terme, mais augmentera probablement la circulation au fil du temps. À quoi servirait-il, par exemple, d'accroître le coût de transport des automobilistes en imposant des droits de péage? Et quel est le rôle d'un système de transport intelligent?

Bien des choses ont été faites pour améliorer l'information sur les activités de transport, mais il reste beaucoup à faire. Le fait que l'information sur les activités de transport n'est pas complète, que ces activités ont des répercussions et coûtent de l'argent, que les mesures possibles coûtent elles aussi de l'argent et ont des répercussions, de même que l'éventail des intervenants du domaine privé et public, tout cela a pour résultat d'offrir un contexte politique extrêmement compliqué pour la durabilité du secteur.

GESTION DU TRANSPORT DURABLE

Responsabilité des transports au Canada

Au Canada, la responsabilité dans le domaine des transports se répartit entre trois ordres de gouvernement. De façon générale, le gouvernement fédéral est responsable des transports nationaux, interprovinciaux et internationaux, les gouvernements provinciaux sont responsables des transports intraprovinciaux et les municipalités sont responsables des transports urbains et des décisions de planification locale. Les ministres fédéral et provinciaux des transports coordonnent les activités par le biais du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière.

Au niveau fédéral, Transports Canada s'est adapté considérablement pour répondre à l'évolution des besoins des Canadiens depuis sa création en tant que ministère fédéral en 1936. De façon générale, le Ministère s'éloigne de plus en plus de son rôle d'exploitant du système de transport pour adopter celui d'un organisme de réglementation et de décideur.

Dans bien des cas, la responsabilité provinciale relative au transport des gens et des marchandises au sein de régions urbaines constituées en personne morale est déléguée aux gouvernements municipaux afin de fournir des services qui répondent mieux aux exigences locales. Les municipalités varient selon la portée réelle et potentielle de leurs activités en ce qui a trait au transport durable, en partie parce que la mesure dans laquelle les gouvernements provinciaux délèguent leurs pouvoirs varie et également en raison de leur taille. Les grandes municipalités disposent en général de plus grandes portées d'action que les petites municipalités, car elles sont mieux à même d'exploiter des systèmes de transport publics efficaces.

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est la voix nationale des gouvernements municipaux, vouée à l'amélioration de la qualité de vie